#### Communauté de Communes du Val d'Argent



Démarche de formalisation d'une politique culturelle intercommunale

# Politique Culturelle Intercommunale 2017-2020

# de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Dossier de présentation

- - -

Annexe à la délibération soumise au Conseil Communautaire du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016

# Sommaire du dossier

Édito de Jean-Pierre Hestin	
Préambule	
Objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale	
Plan de la Politique Culturelle Intercommunale	<u>.</u>
Calendrier 2017-2020 des actions	1
Structure budgétaire prévisionnelle	Erreur! Signet non défini

# Édito de Jean-Pierre Hestin

#### Vice-président en charge de la culture

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a réaffirmé, en août 2015, que la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat. Cette loi, promulguée récemment donc, fait référence aux politiques culturelles à mettre en place par les collectivités dans le respect des droits culturels. Ces droits culturels sont reconnus par l'ONU et l'UNESCO, à l'égal des autres droits de l'homme, comme une expression et une exigence de la dignité humaine.

Etablir une politique culturelle pourrait donc consister à élaborer un plan d'action visant à mettre en œuvre, au niveau où cette politique est définie, national ou territorial, la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Notre ambition à nous, élus du Val d'Argent, n'est évidemment pas allée jusque-là mais nous avons fait nôtre la notion de culture au sens large, recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et mode de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement."

La politique culturelle dans laquelle nous nous engageons à travers ce projet culturel 2017-2020 se décline en cinq axes d'orientation visant à satisfaire un enjeu d'échelle intercommunale, spécifique au territoire et reconnu comme prioritaire en matière culturelle:

- deux axes que nous avons définis comme des orientations politiques, c'est à dire des orientations qui touchent directement aux interactions entre public, acteurs culturels et contenus des pratiques artistiques et culturelles,
- et trois axes comme des orientations opérationnelles c'est-à-dire des orientations qui concernent le fonctionnement du système culturel et qui impactent le dynamisme de la vie culturelle de notre territoire.

Chacune de ces 5 orientations est sous-tendue par des objectifs à atteindre grâce à un plan d'actions initiales qui sera régulièrement revisité par la commission culture.

Ce projet est un cadre, pas un carcan, qui va permettre un certain nombre d'évolutions :

- les acteurs culturels pourront apprendre à mieux se connaître, à se rencontrer et à travailler ensemble
- -se connaissant mieux, ils pourront établir des partenariats permettant de rentabiliser leurs moyens respectifs et rendre ainsi plus efficiente l'action publique en matière culturelle.
- les actions culturelles qu'ils portent pourront être soutenues de manière transparente, soit par une commune, soit par la CCVA, soit par les deux, en fonction de la manière dont elles s'intègrent dans ce cadre.
- enfin, qu'ils soient associatifs, privés ou institutionnels comme le pôle culture de la CCVA, les acteurs culturels pourront orienter leur action et leurs projets selon les objectifs de la politique culturelle ainsi définie.

Nous sommes persuadés que par son Histoire, son patrimoine et la richesse de son offre culturelle, le Val d'Argent a un bel atout à jouer. Non seulement pour créer les conditions d'épanouissement personnel des habitants et d'établissement de relations riches et apaisées entre eux mais aussi en tant que facteur d'attractivité de notre territoire.

Nous ne sommes pas un désert culturel. Nous devons en être persuadés nous-mêmes, en profiter, bien sûr, et aussi le faire savoir.

### Préambule

#### Enjeux et méthode de la formalisation d'une politique culturelle pour le Val d'Argent

#### Une action culturelle intercommunale de longue date

L'action culturelle de l'intercommunalité, en Val d'Argent, ne date pas d'hier: elle commence à émerger en 1996, avec une étude d'opportunité pour la demande de labellisation Pays d'Art et d'Histoire – la structure juridique intercommunale est encore celle du District (jusqu'en 2000). En 2001, la Communauté de Communes a mis en place la plateforme multimédia. La Médiathèque du Val d'Argent, projet préparé à partir de 2002, est ouverte en 2004. La même année, le label Pays d'Art et d'Histoire est obtenu, puis le service Patrimoine est créé en 2006. En 2014, la plateforme multimédia devient les Labs. La réhabilitation de la friche industrielle Edler-Lepavec abouti en 2016 au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine «Les Clés du Val d'Argent ». Par ailleurs, depuis 2011, une plaquette présentant un agenda culturel du territoire est réalisée et diffusée par le Pôle Culture, et des subventions sont allouées aux associations culturelles.

#### Une action culturelle à structurer et à expliciter

La Communauté de Communes du Val d'Argent est l'une des rares en Alsace à accorder une place aussi importante, et depuis si longtemps, à la culture au sein de ses politiques. Néanmoins, jusqu'à présent, les actions menées l'étaient de manière individuelle, juxtaposées les unes aux autres, sans être mises en lien en tant que réalisation d'objectifs d'échelle intercommunale. La vision politique que ces actions mettaient en œuvre, restait implicite. Rendre explicite cette vision politique permet de répondre avec plus d'efficience et de transparence, à des enjeux spécifiques au territoire du Val d'Argent. La formalisation de la présente politique culturelle s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'intercommunalité en matière de culture.

#### Volonté politique et auto-définition

L'action publique en matière culturelle n'est pas une compétence obligatoire pour les communautés de communes. Il n'existe pas, actuellement, de cadre référentiel défini par l'État, que les collectivités territoriales et les EPCl¹ seraient tenus de suivre. La définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle à l'échelle locale, sont donc l'aboutissement de la volonté politique des élus locaux. De la même manière, les spécificités d'une politique culturelle locale résultent des choix faits par les élus du territoire. La définition d'une politique culturelle est donc un espace d'auto-définition et d'innovation.

#### Les enjeux

Définir une politique culturelle permet :

- D'affirmer des priorités politiques en matière culturelle;
- De définir des axes de travail que l'on souhaite faire évoluer il ne s'agit pas de « combler » tous les « manques » mais bien de définir des lignes de force pour le territoire et ses habitants en lien avec la Charte de territoire de l'intercommunalité ;
- D'affirmer une responsabilité pour contribuer à ouvrir l'horizon de pensée, de mobilité, de vie des habitant-e-s du territoire ;
- De stimuler des relations dynamiques;
- De répondre à un enjeu de coopération ;
- De gagner en lisibilité et en fonctionnement, au niveau des rôles des divers acteurs au sein de l'action culturelle, vis-à-vis des habitants, des partenaires, des associations, etc.;
- De pouvoir évaluer au fil des années l'évolution de travail effectué, et de mesurer leur impact sur le territoire, auprès des habitants.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Établissement Public de Coopération Intercommunale

#### Complémentarité

Avec cette Politique Culturelle Intercommunale, la Communauté de Communes du Val d'Argent définit et affirme son rôle en matière culturelle. Il ne s'agit pas de remplacer l'action des communes, mais d'agir en complémentarité avec elles. Les communes ont un intérêt communal à agir pour l'animation et la promotion de leur village; l'intercommunalité, quant à elle, a vocation à mettre en valeur ce qui relie les communes et traverse l'ensemble du territoire.

Action culturelle des communes du Val d'Argent

Action culturelle de la CC du Val d'Argent

Animation locale par délégation aux associations.

Direction thématique des contenus artistiques et culturels donnée au fil des initiatives associatives.

Actions par les services et en soutien aux initiatives associatives, selon les objectifs de la politique culturelle. Réponse à des enjeux d'échelle intercommunale, dans le cadre d'une stratégie construite et partagée, et au titre de l'intérêt communautaire.

#### Les composantes d'une politique culturelle

Une politique culturelle intercommunale est donc une stratégie d'action publique dans le domaine culturel, qui permet d'établir des priorités vis-à-vis de ce champ d'action. Elle se traduit par :

//

- Des objectifs;
- Un plan d'actions pour parvenir à ces objectifs ;
- Un calendrier, des moyens financiers, humains, matériels;
- Des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le présent document présente les objectifs et les actions de la Politique Culturelle Intercommunale 2017-2020 et, d'un point de vue prévisionnel, un calendrier des actions, ainsi que la structure budgétaire envisagée pour ce programme pluriannuel.

#### Observations, dialogues, puis choix politiques

Les orientations et objectifs de la Politique Culturelle sont le résultat d'un choix de priorités, effectué par la Commission Culture, sur la base de convergences qui ont émergé entre différentes sources: acteurs culturels associatifs, services de la CCVA, élus du territoire, acteurs éducatifs et sociaux, population, partenaires institutionnels. Ce processus préparatoire s'est déroulé en plusieurs étapes, entre mars et septembre 2016:



Le programme d'actions ainsi défini, sera mis en œuvre sur la période 2017-2020.

## Objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale

- Lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures;
- Pérenniser et développer les activités artistiques et les sorties culturelles des jeunes ;
- Soutenir et pérenniser les structures et actions artistiques et culturelles d'intérêt communautaire (c'est-à-dire qui rejoignent les objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale) ;
- Améliorer les échanges entre les acteurs culturels du territoire;
- Garantir les moyens de mise en œuvre de la Politique Culturelle Intercommunale.

#### Les constats de l'état des lieux et de la concertation (D'où venons-nous?)

- Un manque d'intérêt au sein de la population, vis-à-vis des sorties culturelles ;
- Une autocensure récurrente au sein de la population, vis-à-vis des activités culturelles (« la culture c'est pas pour moi »);
- Un cloisonnement des publics (« on retrouve toujours les mêmes personnes aux mêmes types de manifestations »);
- Un manque de mélanges entre les différents types de publics, et donc entre les différentes personnes habitant sur le territoire;
- Une communication de l'offre culturelle à améliorer.

#### Lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures (Où veut-on aller?)

Il s'agit de favoriser, au quotidien, l'accès à la vie culturelle pour les habitants du Val d'Argent. Pour cela, il faut qu'ils puissent connaître mieux l'offre culturelle existante, se familiariser avec cette offre, comprendre son intérêt, dépasser ses idées reçues, se sentir à l'aise, développer sa curiosité et son envie. Une attention particulière est portée aux personnes précaires et aux personnes en situation de handicap.

#### Mettre en œuvre des dispositifs adaptés (Comment?)

- ⇒ En levant les freins matériels : manque d'information, manque de possibilités financières, mobilité réduite, handicap, etc. *Actions* 1 à 7 et *Actions* 17.1 à 20
- ⇒ En levant les freins psychologiques : blocage, idées reçues, représentations, image élitiste, etc. *Actions 8 à 13*
- ⇒ En faisant découvrir la différence des autres autour de soi : découverte, dialogue, partage, ouverture, etc. Actions 14, 15, 16

#### Les constats de l'état des lieux et de la concertation (D'où venons-nous?)

- L'existence d'une offre culturelle appropriée aux jeunes (scolaires et hors scolaires);
- Un manque de synergies entre les organisateurs de propositions « jeune public » et les établissements scolaires ;
- Des organisateurs de propositions « jeune public » qui pourraient travailler ensemble davantage ;
- La faiblesse des propositions culturelles du territoire, pour les jeunes de 15 à 30 ans.

#### Pérenniser et développer les activités artistiques et les sorties culturelles des jeunes (Où veut-on aller?)

Parce que la culture participe à la construction de la personnalité, de l'esprit critique et de la sociabilité de la personne, il semble primordial qu'elle ait la plus grande place possible dans l'environnement éducatif. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance à un territoire, à travers la participation à la vie culturelle de ce territoire, est particulièrement important à développer chez les jeunes.

#### Mettre en œuvre des dispositifs adaptés (Comment?)

- ⇒ En poursuivant et en approfondissant l'accompagnement des publics scolaires. *Actions 21 à 23.2*
- ⇒ En développant un accompagnement des publics jeunes (hors scolaires). *Actions 24 à 26*

#### Les constats de l'état des lieux et de la concertation (D'où venons-nous?)

- Des forces au sein de l'offre culturelle existante sur le territoire, parmi les associations et au sein des services intercommunaux (reconnaissance de la part de la population, fréquentation, participation à l'identité du territoire, etc.);
- L'existence d'un soutien financier de la CCVA aux manifestations et structures culturelles du territoire.

#### Soutenir et pérenniser les structures et actions artistiques et culturelles d'intérêt communautaire (Où veut-on aller?)

Permettre à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire, pré-existantes à la présente politique culturelle, de continuer d'exister: en accompagnant et en renforçant le paysage culturel actuel, les repères auxquels la population a d'ores-et-déjà accordé sa reconnaissance sont maintenus, ce qui assure la continuité d'un sentiment d'appartenance au territoire. C'est pour la même raison qu'une attention est portée également à la pérennisation des actions, équipes et équipements du Pôle Culture de la CCVA.

#### Mettre en œuvre des dispositifs adaptés (Comment?)

- ⇒ En pérennisant les équipements et actions culturelles de la CCVA. Action 27 à 29
- ⇒ En soutenant les structures et actions culturelles d'intérêt communautaire. *Actions 30.1 et 30.2*

#### Les constats de l'état des lieux et de la concertation (D'où venons-nous?)

- Un manque de croisements et de mélanges entre les différentes propositions culturelles existantes sur le territoire;
- Un manque de dialogue, d'interaction, de coopération entre les acteurs culturels du territoire;
- Un manque de lisibilité, notamment pour les acteurs socio-culturels du territoire, de l'action intercommunale en matière culturelle:
- Une communication des projets, des réalisations et des capacités des uns et des autres (CCVA comprise), à améliorer.

#### Améliorer les échanges entre les acteurs culturels du territoire (où veut-on aller?)

Il s'agit de mieux se connaître, mieux se comprendre, pour développer la complémentarité et/ou la coopération, sous une forme (montage d'un projet en commun) ou sous une autre (mutualisation de moyens matériels, etc.). Il s'agit également d'aider les acteurs culturels dans leurs outils de travail, leurs savoir-faire et leurs ressources, afin que leurs propositions faites à la population du Val d'Argent soient diverses, accessibles, de qualité, et que l'engagement dans ces associations soit facilité.

#### Mettre en œuvre des dispositifs adaptés (Comment?)

- ⇒ En améliorant la connaissance mutuelle entre les acteurs culturels du territoire, CCVA comprise. Actions 31 à 34
- ⇒ En encourageant les projets impliquant plusieurs partenaires culturels issus du territoire. *Action 35*^
- ⇒ En accompagnant les acteurs culturels dans la montée en compétences et le développement d'outils communs. *Actions 36 et 37*

#### Les constats de l'état des lieux et de la concertation (D'où venons-nous?)

- Un manque de structuration du suivi, par la CCVA, des partenariats avec les acteurs culturels du territoire;
- Des difficultés à réaliser une bonne communication pour la programmation du Pôle Culture;
- Une menace sur le caractère pérenne du fonctionnement des Labs.

#### Garantir les moyens de mise en œuvre de la Politique Culturelle Intercommunale (où veut-on aller?)

La Communauté de Communes du Val d'Argent adopte, pour la première fois, une politique culturelle. Il est donc nécessaire d'inscrire au sein-même de son propre programme, la construction des conditions de son bon fonctionnement et de son éventuel renouvellement après 2020.

#### Mettre en œuvre des dispositifs adaptés (Comment?)

- En définissant et en mettant en place une gouvernance à la fois solide et ouverte (aux acteurs culturels et à la population), pour le suivi et l'évaluation de la Politique Culturelle Intercommunale. *Actions 38 à 42*
- ⇒ En adaptant le fonctionnement du Pôle Culture aux objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale. *Actions 43 à 45*
- ⇒ En structurant les partenariats entre la CCVA et les acteurs culturels. *Actions 46 et 47*

## Plan de la Politique Culturelle Intercommunale

#### **ORIENTATIONS POLITIQUES:**

#### 1. Lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures

#### Objectif 1.1: Réduction des freins matériels

Mesure 1: Information - Communication

Action 1: Poursuivre la plaquette du Pôle Culture.

Action 2: Évaluer la plaquette culturelle et l'hypothèse d'y associer l'annuaire associatif.

Mesure 2 : Tarification - Mobilité

Action 3: Évaluer la pertinence de la gratuité de l'abonnement à la Médiathèque.

Action 4: Maintenir une offre culturelle gratuite à la Médiathèque.

Action 5 : Promouvoir le développement d'une politique tarifaire à destination des personnes précaires, à l'échelle du territoire.

Action 6: Dans le cadre de la convention CSCVA [Centre Socio-Culturel du Val d'Argent] / CCVA, mettre en place une offre culturelle gratuite au CSCVA.

Action 7 : Garantir l'existence d'un service de mobilité lors de 4 manifestations culturelles fortes du territoire.

#### Objectif 1.2: Réduction des freins psycho-sociologiques

Action 8: Développer des actions de découverte des arts et de la culture en lien avec les spectacles proposés par le CSCVA.

**Action 9.1:** Former au moins 1 agent du Pôle Culture à la médiation culturelle.

Action 9.2: Mettre en place au moins 2 actions de découverte des arts et de la culture en lien avec les activités proposées par le Pôle Culture.

Action 10: Mettre en place au moins 1 action de découverte des arts et de la culture pour les personnes précaires par le Pôle Culture.

Action 11: Poursuivre les actions de découverte et de compréhension du patrimoine local.

Action 12: Lutter contre la fracture numérique en accompagnant les personnes dans l'appropriation des outils numériques.

Action 13: Garantir l'existence d'une résidence d'artiste répondant aux objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale.

#### Objectif 1.3: Brassage des publics

**Action 14:** Accueillir au moins 2 activités culturelles par an du CSCVA à la Villa Burrus.

Action 15: Proposer au moins 2 activités par an du Pôle Culture dans des lieux insolites.

Action 16: Réaliser 2 projets par an regroupant au minimum 2 services différents du Pôle Culture.

#### Objectif 1.4 : Développement d'une offre adaptée au public en situation de handicap

**Action 17.1:** Évaluer les améliorations possibles de l'accueil et de l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap au sein du Pôle Culture.

Action 17.2: Réaliser au moins 1 action d'amélioration.

Action 18: Poursuivre le partenariat de la Médiathèque avec «Les Tournesols » et l'élargir à l'échelle de l'ensemble du Pôle Culture.

**Action 19:** Poursuivre l'action menée en faveur des lecteurs immobilisés en s'appuyant sur des structures associatives et/ou des réseaux de bénévoles.

#### 2. Pérenniser et développer les activités artistiques et les sorties culturelles des jeunes

#### Objectif 2.1: Accompagnement des publics scolaires

Action 20: Poursuivre les partenariats et actions du Pôle Culture à destination des établissements scolaires du territoire.

Action 21: Définir des améliorations possibles des partenariats et actions du Pôle Culture à destination des établissements scolaires du territoire.

Action 22.1: Évaluer et définir des améliorations de la communication de l'offre culturelle jeune public du territoire, à destination des établissements scolaires

Action 22.2: Réaliser au moins 1 action d'amélioration.

#### Objectif 2.2: Accompagnement des publics jeunes (hors scolaires)

Action 23: Proposer au moins 2 actions du Pôle Culture par an en direction du public adolescent (12-17 ans).

Action 24.1: Constituer un groupe de travail « Culture et jeunesse » à l'échelle du territoire.

Action 24.2: Mettre en œuvre d'ici à 2020 1 action du groupe de travail.

**Action 25:** Redéfinir les objectifs vis-à-vis des activités artistiques et des sorties culturelles des jeunes dans le partenariat entre la CCVA et le CSCVA, et les mettre en œuvre.

#### **ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES:**

#### 3. Soutenir et pérenniser les structures et actions artistiques et culturelles d'intérêt communautaire

(c'est-à-dire qui rejoignent les objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale)

#### Objectif 3.1: Pérennisation des équipements et actions culturelles de la CCVA

**Action 26:** Maintenir et valoriser le label Pays d'Art et d'Histoire et son équipement dédié, le CIAP [Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine] « Les Clés du Val d'Argent ».

**Action 27:** Promouvoir les collections documentaires et patrimoniales et faciliter leur accès.

Action 28: Assurer la réalisation des actions restantes issues des Projets de services 2016 du Pôle Culture.

#### Objectif 3.2 : Soutien aux structures et actions culturelles d'intérêt communautaire

Action 29.1: Définir et mettre en œuvre des critères de subventionnement répondant aux objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale.

Action 29.2: Définir d'autres formes de soutien aux porteurs de projets culturels.

#### 4. Améliorer les échanges entre les acteurs culturels du territoire

#### Objectif 4.1: Amélioration de la connaissance mutuelle

Action 30: Mettre en place un annuaire des associations culturelles du Val d'Argent.

Action 31: Organiser une rencontre par an entre les acteurs culturels du Val d'Argent.

Action 32: Présenter aux acteurs culturels du territoire les objectifs et activités culturels de la CCVA, et sa politique de partenariat.

**Action 33:** Communiquer publiquement sur les projets culturels qui font l'objet d'un partenariat avec la CCVA, y compris sur le montant des subventions versées.

#### Objectif 4.2: Encouragement des projets impliquant plusieurs partenaires culturels

Action 34: Poursuivre les projets initiés par le Pôle Culture réunissant plusieurs partenaires du territoire.

#### Objectif 4.3: Accompagnement des acteurs culturels

Action 35: Proposer un cycle d'animations et de rencontres pour les acteurs culturels du territoire.

Action 36: Évaluer l'intérêt et le coût d'un partage de calendrier de réservation des salles du territoire.

#### 5. Garantir les moyens de mise en œuvre de la Politique Culturelle Intercommunale

#### Objectif 5.1: Mise en place d'une gouvernance de la Politique Culturelle Intercommunale

Action 37: Confirmer et renforcer le rôle de la Commission Culture de la CCVA.

Action 38: Faire transiter par la Commission Culture, toutes les demandes de partenariat culturel, pour avis au Conseil Communautaire.

Action 39: Organiser une réunion publique par an, de suivi de la Politique Culturelle Intercommunale.

Action 40: Organiser une réunion de suivi par an, avec les partenaires institutionnels.

Action 41: Définir et mettre en œuvre un plan de suivi et d'évaluation de la Politique Culturelle Intercommunale.

#### Objectif 5.2 : Adaptation du fonctionnement du Pôle Culture

**Action 42:** Affecter la gestion et le suivi des partenariats culturels au Pôle Culture.

Action 43: Orienter les objectifs et le fonctionnement du Pôle Culture pour atteindre les objectifs de la Politique Culturelle Intercommunale.

Action 44: Redéfinir la fiche de poste de l'agent responsable des Labs et du système informatique.

#### Objectif 5.3: Structuration des partenariats entre la CCVA et les acteurs culturels

Action 45: Mettre en place un document de formalisation de partenariat pour chaque soutien par la CCVA (financier et/ou matériel).

Action 46: Ajuster le Contrat d'Objectifs entre le CSCVA et la CCVA en fonction de la Politique Culturelle Intercommunale.

# Calendrier 2017-2020 des actions

	2017	2018	2019	2020
Action 1 [poursuivre plaquette Pôle Culture]	X X	En fonction Action		1 2020
Action 2 [éval plaquette culturelle + ajout annuaire asso] // Action 31	Éval + définir pisto			
Action 3 [évaluer hypothèse gratuité Médiathèque]	Evol - delilili pist	Éval (+ essai?) En fonction résultat éval		
Action 4 [offre culturelle gratuite à la Médiathèque]	Action continue (a	activité des service		
Action 5 [politique tarifaire territoire pour personnes précaires] // Action 10	riction continue (	Prépa	Mise en œuvre	Éval + ajuster
Action 6 [offre culturelle gratuite au CSCVA] #CSC	Définir + Appliquer	Mettre en œuvre (		1210. 0,0000.
Action 7 [service mobilité sur 4 manifs]			Prépa	Essai + éval
Action 8 [médiation grand public sur spectacles CSCVA] #CSC// Action 9.1?	Définir + Appliquer	Mettre en œuvre (		
Action 9.1 [formation médiation culturelle] // Action 8?		Formation	•	
Action 9.2 [médiation sur activités Pôle Culture]			Mise en œuvre	(en continu)
Action 10 [médiation pour personnes précaires] // Action 5		Définir + Appliquer	Éval + ajuster	
Action 11 [médiation patrimoine local]	Action continue (a	activité des service	s)	
Action 12 [médiation numérique]	Action continue (a	activité des service	s)	
Action 13 [résidence d'artiste]			Éval + définir pist	es + essai
Action 14 [activités CSCVA à la Villa Burrus] #CSC	Définir + Appliquer	Mettre en œuvre (		
Action 15 [activités Pôle Culture dans lieux insolites]		Définir + Appliquer		en œuvre
Action 16 [projets inter-services Pôle Culture]	Action continue (a	<u>activité des service</u>		
Action 17.1 [éval accueil et offre culturelle Pôle Culture pour handicap] // Act° 19		Appui sur A° 19	Éval + définir pist	
Action 17.2 [action d'amélioration]				Essai + éval
Action 18 [partenariat « Les Tournesols » ]		activité des service		
Action 19 [action lecteurs immobilisés]		<u>activité des service</u>		
Action 20 [poursuite actions Pôle Culture pour scolaires]	Action continue (a	activité des service		12
Action 21 [éval actions Pôle Culture pour scolaires] // Action 23.1		Éval + définir pisto		Éval + ajuster
Action 22.1 [éval comm offre culturelle jeune public pour scolaires] // Action 22		Éval + définir pisto		2
Action 22.2 [action d'amélioration]			Essai	Éval + ajuster
Action 23 [actions Pôle Culture pour adolescents]	Action continue (a	activité des service		
Action 24.1 [groupe de travail « Culture et jeunesse »]			Éval + définir pist	
Action 24.2 [action groupe de travail]				Essai + éval
Action 25 [objectifs jeunes CCVA-CSCVA] #CSC	A-titi (		-)	Définir
Action 26 [label PAH et CIAP]		activité des service		
Action 27 [collections documentaires et patrimoniales]		activité des service		
Action 28 [actions restantes Projets de services 2016] Action 29.1 [critères de subventionnement] // Action 42	Définir	activité des service Mettre en œuvre		
Action 29.2 [autres formes de soutien] // Action 42	Définir			
Action 30 [annuaire des assos culturelles] // Action 2	Denniii	Mettre en œuvre (en continu)  Éval + définir pistes + essai Essai + éval		Essai + éval
Action 31 [rencontre annuelle acteurs culturels]	1x par an		1x par an	1x par an
Action 32 [présenter objectifs, activités et politique partenariat]	Action continue	TY hai aii	TY hai aii	TY hai aii
Action 33 [comm sur projets soutenus]	Action continue			
Action 34 [projets Pôle Culture multipartenariaux]		activité des service	s)	
Action 35 [animations et rencontres pour acteurs culturels]	Action continue (	Définir + essai	Mettre en œuvre	(en continu)
Action 36 [éval calendrier de résa de salles]		Definition Cook		tes + essai + éval
Action 37 [rôle de la Commission Culture]	Définir + Appliquer	Mettre en œuvre		
Action 38 [avis Commission Culture sur demandes partenariat]	Définir + Appliquer	Mettre en œuvre		
Action 39 [réu publique de suivi de la Politique Culturelle Interco]	, , , , , , , , , , , , , , , , ,	1x par an	1x par an	1x par an
Action 40 [réu de suivi avec partenaires institutionnels]	Prise de contact		1x par an	1x par an
Action 41 [plan de suivi et d'éval de la Politique Culturelle Interco] // Actions 30		Mettre en œuvre (		1 = 7. 90. 011
Action 42 [gestion et suivi partenariats culturels par Pôle Culture] // Action 43		Mettre en œuvre (		
Action 43 [adéquation Pôle Culture <> objectifs de la PCI]		activité des service		
Action 44 [fiche de poste Labs/système informatique]	X			
Action 45 [doc de formalisation pour chaque partenariat] // Action 46		Mettre en œuvre (	en continu)	
Action 46 [Contrat d'Objectifs CSCVA-CCVA <> objectifs de la PCI] #CSC	Définir	Suivre et ajuster		
Pagrá da prioritá das actions par rapport à la páriada 2017 2019.				

Degré de priorité des actions par rapport à la période 2017-2018 :

1 1	)	2	
l 1		.)	